BRUNOY

ARRETE N° ARR 26.665/K

PORTANT DESIGNATION DE MADAME STEPHANIE AUFFRAY EN QUALITE DE VICE-PRESIDENTE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-18 et l'article L.1413-1 et suivants,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant élection du Maire,

VU la délibération n°26.035/K du Conseil municipal en date 28 avril 2026 portant désignation des représentants du Conseil Municipal à la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

VU l'arrêté n°26.334/K du 29 mai 2026 portant délégation de signature et de fonction de Madame AUFRAY, conseillère municipale déléguée en charge de la lutte contre les incivilités et les relations de voisinage,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à des membres du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un vice-président à cette commission en cas d'empêchement du Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : **DÉSIGNE** Madame Stéphanie AUFFRAY, conseillère municipale déléguée en charge de la lutte contre les incivilités et les relations de voisinage, en qualité de Vice-Présidente de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
Cette délégation de fonction et de signature est consentie pour la durée du mandat lorsque M. le Maire est absent.

ARTICLE 2 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Brunoy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne et dont l'ampliation sera transmise au membre désigné.

ARRETE N° ARR 26.665/K

PORTANT DESIGNATION DE MADAME STEPHANIE AUFFRAY EN QUALITE DE VICE-PRESIDENTE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 05 novembre 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

MAIRIE BRUNOY (Essonne)

Notifié le : 6/11/2026

Signature spécimen :

Mme Stéphanie AUFFRAY

Acte publié sur le site de la Ville le : 05/11/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 26.665/K

Objet de l'acte :	PORTANT DESIGNATION DE MADAME STEPHANIE AUFFRAY EN QUALITE DE VICE-PRESIDENTE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique / 3 - Designation de representants
Transaction Préfecture :	091-219101144-20261105-BRU_AR_26629_1-AR
Date de l'acte :	05/11/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26629_1

Date de réception en Préfecture : 05 novembre 2026